

Création d'un atelier de production de champignons en bio

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Savoir mettre en place et conduire un atelier de production de pleurotes et shiitake en bio

CONTENU

Jour 1

- Introduction : tour de tables, objectifs, attentes
- Présentation du pleurote et du shiitake (en salle) : biologie, cycle de production, différentes méthodes de production
- Production de substrat certifié bio (en salle) : matières premières, compléments, étapes de production, matériel
- Atelier pratique de production de substrat (jusqu'à la pasteurisation)

Jour 2

- Etapes suivant la production de substrat : incubation, production, récolte, commercialisation
- Préparation aux problèmes potentiels : contaminations, attaques et solutions utilisables en bio, adaptation du lieu et des conditions de production
- Atelier pratique de production de substrat (suite et fin)
- En fonction du temps et de la demande : reproduction et multiplication du mycélium

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET MATÉRIELS

Modalités pédagogiques :

Apports théoriques en salle avec supports pédagogiques
Echanges entre participants et intervenant
Atelier pratique les après-midis

Moyens matériels :

Paperboard, vidéoprojecteur
Matières premières et matériel pour préparation de substrat
Pas de matériel spécifique à apporter par les participants

INFOS PRATIQUES

Lieu : secteur Carros

Date : mardi 06 & mercredi 07 février 2024

Durée : 14 heures

Horaires : 9h00 - 17h00

Repas : tiré du sac

Intervenant : Ken DELCOURT, producteur de champignons bio et formateur

Responsable de formation : Agnès SARALE, animatrice en productions animales, agribio06.agnes@bio-provence.org ou 06 64 42 07 97.

Public : Agriculteurs installés et porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Tarifs : Prise en charge à 100% par les fonds VIVEA 340 € pour les stagiaires non éligibles à VIVEA et non adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.
280 € pour les stagiaires non éligibles VIVEA et adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

Validation de la formation : Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

Modalité d'évaluation : *A la fin* : évaluation des acquis et de la satisfaction.

Besoin de vous faire REMPLACER ?
Contactez votre service de remplacement !

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- **Date limite d'inscription** : 02/02/2024.
- **Inscription via le formulaire** [ICI](#)
- **Conditions Générales des Services (CGS)** à lire [ICI](#)
- **Nombre de stagiaires** : maximum de 15.
- **Délais d'annulation** : le stagiaire peut annuler jusqu'à 14 jours avant le début de la formation (détail dans les [CGS](#)). Agribio06 se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'à 3 jours ouvrés avant son début initialement prévu.
- **Pour toute personne en situation de handicap (PSH), nous contacter.**